

[Voir la version en ligne](#)



AIDER TOUTES LES ENTREPRISES A EVALUER LES RISQUES PROFESSIONNELS EN VUE DE LEUR PLAN D'ACTIONS



ASSURER UN SUIVI INDIVIDUEL ET ADAPTE DE L'ETAT DE SANTE DE TOUS LES TRAVAILLEURS



INFORMER, SENSIBILISER, CONSEILLER POUR AGIR EN PREVENTION



ACCOMPAGNER LES SALARIES EN RISQUE DE DESINSERTION PROFESSIONNELLE



Octobre 2023

## Evènement : Portes ouvertes ASMIS

Le jeudi 16 novembre prochain, l'ASMIS aura le plaisir de vous ouvrir ses portes pour une matinée d'échanges et d'informations autour de la prévention et de la santé au travail.

Au programme des stands d'informations animés par nos collaborateurs. Mais également une conférence sur le thème « Evènement grave en entreprise : Comment l'ASMIS peut vous accompagner ? ».

Le programme de cette matinée ainsi que le formulaire d'inscription sont disponibles sur notre site internet [www.asmis.net](http://www.asmis.net)

## Développer ensemble une culture de prévention



Hein ? Le D...U... Quoi ?!

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est un outil que les employeurs ont la responsabilité de mettre en place dans une démarche de prévention des risques, et ce, dès l'embauche du 1er salarié.

Est consigné dans ce document, le résultat de l'évaluation des risques auxquels peuvent être exposés les salariés, au niveau de leur santé et de leur sécurité.

Transmis à votre SPSTI, celui-ci permet à nos professionnels de santé dans un premier temps d'identifier et d'évaluer l'ensemble des dangers et des risques professionnels dans tous les aspects liés au travail. Il permettra ensuite d'organiser les actions de

prévention à mener pour préserver la santé et la sécurité de vos salariés.  
Pas de stress, nos équipes santé travail sont à votre disposition pour vous aider à sa rédaction et c'est intégré à l'offre socle...  
Alors ?! Toujours convaincu que votre SPSTI ne s'occupe que de la visite médicale ? Et on ne vous a pas encore tout dit !  
Notre objectif commun : développer ensemble la culture prévention !

## Octobre Rose

Le cancer du sein est le plus fréquent en France et représente la première cause de décès par cancer chez la femme. On estime qu'une femme sur 8 sera touchée par cette maladie au cours de sa vie, d'où l'importance d'un dépistage précoce.

En tant qu'acteur de la prévention, l'ASMIS soutient la campagne Octobre Rose dans une démarche de sensibilisation à l'attention des adhérents et de leurs salariés. En effet, 9 cas sur 10 sont guérissables si la détection est précoce. A cette occasion et durant tout le mois d'octobre les salariés en visites seront sensibilisés au dépistage et se verront remettre un QR code à scanner pour accéder à une vidéo éducative sur l'autopalpation.



## Accidents graves et mortels : une campagne pour la sécurité au travail

Chaque jour, deux personnes meurent au travail et plus de cent sont blessées gravement. Même si le risque zéro n'existe pas, les accidents graves et mortels au travail sont inacceptables. Derrière les chiffres encore trop élevés, ce sont des milliers de personnes, victimes et proches, qui voient leur vie bouleversée. Afin de sensibiliser les entreprises, les salariés et le grand public, le gouvernement a engagé, en septembre 2023, une grande campagne de communication avec, pour mot d'ordre Sécurité au travail : responsabilité de l'entreprise, vigilance de tous. Elle réaffirme l'existence de mesures légales, de prévention et de protection, pour prévenir les accidents du travail et la nécessité de les mettre en œuvre.

<https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/stop-aux-accidents-du-travail-graves-et-mortels/>

<https://www.inrs.fr/actualites/accidents-travail-graves-mortels-prevention.html>

## Colloque ASMIS DREETS CARAST - Episode 2



**Judi 19 octobre 2023** de 14h à 16h > Épisode 2 : Élaboration d'un plan d'action de maîtrise des risques professionnels. D'une obligation réglementaire vers un outil d'amélioration des conditions de travail !

- Rappel réglementaire sur le contenu d'une évaluation des risques
- Aide / accompagnement pour élaboration et mise en œuvre du plan d'action (Fiche d'entreprise / Recherche de mesures / Critère choix des mesures / Outils méthodologiques / Aides financières / ...)
- Témoignage d'entreprise

Inscrivez-vous sur [le formulaire dédié](#)

## Accès aux locaux et circulation - RAPPEL



Nous vous rappelons que pour des raisons de sécurité, l'accès à nos locaux est interdit aux véhicules de mobilité urbaine de type vélo, trottinettes, gyroroue...

Vos salariés sont invités à laisser leurs véhicules à l'extérieur des bâtiments.

Pour informer vos salariés sur les risques et le bon usage de ces véhicules, des fiches prévention sont disponibles sur notre site internet <http://www.asmis.net/risques-routiers>.

## Conférences en ligne

# CONFERENCES EN LIGNE

07 et 08 novembre

Mois sans tabac : Encourager l'arrêt du tabac dans mon entreprise



20 et 22 novembre

Maintien dans l'emploi de la prévention à l'action : Comment vous aider ?

12 et 13 décembre

Evaluer vos risques professionnels et les tracer dans le Document Unique : quelles évolutions depuis la réforme ?

infos et inscription : [prevention@asmis.net](mailto:prevention@asmis.net)

ASMIS  
77 rue Debaussaux  
80000 Amiens  
[info@asmis.net](mailto:info@asmis.net)



Cet e-mail a été envoyé à [c.dacosta@asmis.net](mailto:c.dacosta@asmis.net)  
Vous avez reçu cet email car vous êtes adhérent à l'ASMIS.

[Se désinscrire](#)

© 2020 ASMIS